



Commune de La Sonnaz

Autorisation pour soutirage ponctuel d'eau à une borne hydrante du réseau communal

1. Demande

Demande d'autorisation effectuée auprès de (marquer d'une croix)

Employé communal, Bureau communal, Conseiller communal responsable

Date de la demande :

Coordonnées de la personne / de l'entreprise qui a fait la demande (nom, prénom, adresse, no de téléphone)

.....
.....
.....

2. Soutirage

Soutirage effectué le :

Numéro de la BH : Secteur de : Lossy, Formanguieres, La Corbaz, Cormagens

Attention : le soutirage ponctuel ne doit pas dépasser **5 m3/heure** de manière à ce le débit souscrit ne soit pas dépassé (18 m3/ heure)

Etat du compteur avant le soutirage	Etat du compteur après le soutirage	m3 utilisés
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Signature l'employé communal :

→ A la fin du soutirage, ce document doit être remis au Bureau communal dans les plus brefs délais pour facturation.

3. Coordonnées et facturation

Coordonnées de la personne à qui la facture devra être transmise :

Titre :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Localité :

No tél :

email (si connu) :

→ A remplir par l'Administration communale ←

Facture : Oui, Non

Facture transmise le :

Montant de la facture :

Dossier liquidé le :